



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, à compter de 19h30, au lieu habituel des séances et à laquelle étaient présents : Monsieur le maire Yvon Laramée ainsi que mesdames les conseillères Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault et messieurs les conseillers Carol Boivin et Maurice Séguin

Était également présente, Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 10.6 Délégation à Jouvence pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;

##### RÉSOLUTION 2018-06-249

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman est le requérant officiel du dossier auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère de la forêt, de la faune et des parcs (MFFP);

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman peut déléguer, à un ou des tiers, le traitement du myriophylle à épi;

**ATTENDU QUE** Jouvence, en vertu de sa lettre du 31 mai 2018, s'engage à suivre toutes les règles et méthodes édictées par le MDDELCC et le MFFP pour le traitement du myriophylle à épi;

**ATTENDU QUE** Jouvence désire intégrer un représentant de la municipalité sur le comité directeur du projet ainsi que sur le comité de coordination lequel regroupe 10 organismes présents autour du lac Stukely;

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin**  
**appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** la municipalité délègue à Jouvence, représenté par M. François Leduc, directeur général, le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely pour le secteur de Jouvence tel que montré sur la carte 10 du rapport *Inventaire de plantes aquatiques Lac Stukely – Été 2017*;

**QUE** la municipalité délègue le maire, M. Yvon Laramée et Mme la conseillère Heidi Fortin, sur le comité directeur du projet MYELS – secteur Jouvence et sur le comité de coordination.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Copie certifiée conforme ce 5 juin 2018,**  
d'un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

**Ginette Bergeron**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

« Cette résolution est sujette à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière ou spéciale »